

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 4 juillet 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 4 juillet 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Bruno Côté (représentant Sayabec)
M. Denis Viel (représentant Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la préfète procède à l'ouverture de la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil prend connaissance de l'avis de convocation de la séance extraordinaire de ce jour et constate que celui-ci a été donné conformément aux modalités de l'article 156 du Code municipal.

2. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE À AMQUI – ADJUDICATION DU CONTRAT

Résolution CM 2018-131 **Projet caserne incendie à Amqui - Approbation de la soumission de Duotech Construction Inc.**

Considérant que le projet de construction de la caserne incendie à Amqui a été jugé prioritaire par le MAMOT pour l'obtention d'une subvention du programme d'infrastructures Québec Municipalité (PIQM);

Considérant que lors d'un appel d'offres public, la MRC de La Matapédia a obtenu les soumissions suivantes :

Duotech Construction Inc. :	4 307 998.28 \$
Marcel Charest et Fils Inc. :	4 329 000.00 \$
Habitat Construction Matane (1986) Inc. ;	4 349 300.00 \$
Kamco Construction Inc. :	4 499 400.00 \$
Construction Ghislain d'Amours Inc. :	4 590 767.00 \$
Construction L.F.G. Inc. :	4 659 790.00 \$

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de Duotech Construction Inc. au montant de 4 307 998.28 \$, taxes incluses.

Considérant que le montage financier du projet pour l'obtention de l'aide financière du PIQM a été approuvé par la Direction des infrastructures du MAMOT avec un coût maximum admissible (CMA) de 4 547 200 \$ et une aide financière maximale de 2 955 680 \$ (65,0%).

Considérant que le ministre du MAMOT a signé la lettre d'autorisation confirmant l'aide financière du PIQM pour ce projet;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

- d'approuver la soumission de Duotech Construction Inc. au montant de 4 307 998.28 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de la caserne incendie à Amqui, celle-ci étant la plus basse conforme reçue dans le cadre d'un appel d'offres public tenu à cet effet;
- d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat de construction pour le projet de caserne incendie.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-132 concernant la levée de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est unanimement résolu de lever la séance à 19h40.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint